

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024

**DELIBERATION N°CD2024-
04/3/32
DOSSIER N°6242**

**ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DE PRETS POUR L'ANNEE 2024**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Mary-Line GEOFFRE, Catherine GRAVERON, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Guy MARSALÉIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Thierry BOURGUIGNON à Jean-Luc LEGER
Thierry GAILLARD à Catherine DEFEMME
Marie-France GALBRUN à Mary-Line GEOFFRE
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Renée NICOUX à Patrice FILLOUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Cohésion Sociale/Direction Insertion et Logement*

RAPPORTEUR : M. Patrice MORANCAIS

**OBJET : ORGANISMES CONSTRUCTEURS
ENVELOPPE DE GARANTIE DE PRETS POUR L'ANNEE 2024**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU la délibération du Conseil Général n° 06/1/70 des 19 et 20 Décembre 2006
VU le rapport CD2024-04/3/32 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Solidarités, Familles, Vie collégienne et étudiante, Sports,*

DÉCIDE,

De donner un accord de principe pour les demandes de garanties inscrites dans le tableau ci-après, à hauteur de 50% du financement (quotité maximale sous réserve de garantie exceptionnelle et dérogatoire) destiné à la construction et réhabilitation de logements locatifs sur l'ensemble du Département de la Creuse au titre de l'année 2024 :

ORGANISMES	Montant de la garantie prévisionnelle sollicitée
OPH CREUSALIS	6 852 500 €
SCP D'HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE	690 000 €
TOTAL	7 542 500 €

Pour OPH CREUSALIS :

Ne prennent pas part au vote :

M. Patrice MORANCAIS, M. Valéry MARTIN, M. Guy MARSALEIX, Mme Marie-Thérèse VIALLE, Mme Delphine CHARTRAIN, M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Armelle MARTIN), Elus Membres CREUSALIS

Adopté : 24 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

Pour SCP HLM LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE :

Ne prennent pas part au vote :

Mme Valérie SIMONET, M. Patrice MORANCAIS, M. Eric BODEAU, Elus Membres du Conseil d'Administration et Assemblée Générale SCP LA MAISON FAMILIALE CREUSOISE

Adopté : 27 pour – 0 contre – 0 abstention(s)

D'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer les deux conventions jointes à la présente délibération ;

De donner délégation à la Commission Permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET